

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

- > Par téléphone, du **lundi au samedi de 9h à 20h**
- > Service illimité et sans rendez-vous
- > Pour toutes vos questions juridiques et pratiques

L'ASSISTANCE JURIDIQUE EN CAS DE LITIGE

- > Recherche d'une solution amiable
- > Négociation avec la partie adverse
- > Prise en charge des frais de justice (frais d'avocat, expertise judiciaire...)

Quelques exemples :

- > Comment fonctionnent les indemnités exonérées ?
- > Peut-on refuser l'adhésion d'une personne à notre association ?
- > Quelles précautions devons-nous prendre pour diffuser de la musique lors d'une manifestation sportive ?
- > Quelle est la valeur juridique d'une clause d'exonération de responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel que l'organisateur d'une course fait signer à l'inscription ?



Votre
accompagnement
juridique

Les domaines de prise en charge :

Activité statutaire

- > Litiges relatifs à la gestion et à l'exercice des activités (administratives, sportives, connexes).
- Exemple :** vous commandez des plateaux repas pour un évènement associatif. La commande n'est pas conforme mais le fournisseur ne réagit pas.

Règlements sportifs

- > Conflits rencontrés par l'association relatifs aux pratiques et règlements sportifs, aux décisions arbitrales, les contentieux disciplinaires y compris le dopage.

Intérêts patrimoniaux

- > Litiges portant atteinte au patrimoine de la fédération, aux comités départementaux et régionaux et aux clubs.

Prud'hommes

- > Litiges rencontrés avec un salarié en cas de conflit individuel du travail.

Administration

- > Litiges vous opposant à une administration.
- Exemple :** Mairie/Administration fiscale.

Vos contacts utiles chez Solucia

N'oubliez pas de donner votre n° de contrat FSGT lors de chaque appel : 1000 92 00

Pour obtenir un renseignement juridique : 01 48 10 59 49

Pour déclarer un litige : 01 48 10 65 00

Pour nous écrire :
Service juridique, 3 boulevard
Diderot CS 31246 Paris 12